

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Dans le cadre du Brevet Professionnel Forme et Force du CESA
(BPJEPS AGFF mentions C et D)

Le CESA est une école de formation habilitée par la DRJS Ile de France
(7 organismes habilités en IDF : UCPA, IMF, GTF, CRIFO, CREPS, IPMS, CESA)

La formation BP se déroule de Janvier à Décembre 2012

La préformation se déroule de septembre à novembre 2011



Cette formation se déroule sous le principe de l'alternance :

- à l'école les lundis et les mardis
- en club les mercredis, jeudis et vendredis

Chaque semaine, le stagiaire effectue 20 heures en club et 15 heures en centre de formation

Lors des semaines de vacances scolaires, le stagiaire effectue 35 heures en club

soit 9 semaines à 35 heures en club pour la formation BP

Dans le cadre du contrat pro, le stagiaire peut exercer les activités suivantes :

- animation de cours collectifs
- animation du plateau de musculation
- participation au fonctionnement de la structure

En club, le stagiaire est accompagné par un tuteur (éducateur sportif), pour des actions de formation.

La formation du stagiaire peut être prise en charge par l'organisme collecteur (OPCA), en fonction des spécificités du dossier (respect des délais d'envois, des durées réglementaires, des signatures, des conditions réglementaires de l'OPCA, de l'acceptation de la DDTEFP, d'événements singuliers comme la perte de dossiers envoyés...)

L'OPCA (AFDAS, AGEFOS, UNIFORMATION, OPCAM...) auquel l'entreprise cotise pour la formation professionnelle, peut financer tout ou partie de la formation après acceptation du dossier de prise en charge par l'organisme de formation.

QUELQUES POINTS DE REPÈRES :

Le stagiaire en contrat de professionnalisation reste financièrement très intéressant par rapport au coût d'un éducateur diplômé.
exemples

Coût global d'un éducateur sportif diplômé		
Exemples de taux horaire bruts	Nombre d'heures par semaine	Coût global pour l'entreprise
15	22.5	1461 €
20	22.5	1948 €
25	22.5	2435 €

Coût d'un stagiaire en contrat pro pour l'entreprise				
Profil	Nombres d'heures par semaine	% SMIC	Prime à la fonction tutorale	Coût global pour l'entreprise après déductions
-21	22.5	55%	-230	520.75 €
-21 BAC	22.5	65%	-230	657.25 €
-26	22.5	70%	-230	725.5 €
-26 BAC	22.5	80%	-230	862 €
+26	22.5	100%	-230	1135 €

temps de travail en entreprise du stagiaire :

semaine type : 20h

semaine vacances scolaires : 35h

moyenne sur l'année : 22h30

Les demandes d'aide sont à effectuer par l'employeur

* prime à la fonction tutorale de 230€ financée par l'OPCA chaque semestre, sur facture de l'employeur

** possibilité d'allègement des charges patronales :

http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/informations-pratiques_89/fiches-pratiques_91/remuneration_113/l-allègement-de-charges-patronales_1031.html

*** AFE Aide Forfaitaire à l'employeur pour l'embauche de personnes de plus de 26 ans (sous certaines conditions), pouvant aller jusqu'à 2000€